

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIERE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 5

VOTES : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2025**

N° 2025/8/15

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de décembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le dix décembre deux mil vingt-cinq.

### Présents

ACHARD Liliane, ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine et VANDENABEELE Magali.

### Excusés

Messieurs BOREL Christian, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, LESBROS Pascal, OLLIVIER Vincent.

### Procurations

Monsieur BOREL Christian donne procuration à Monsieur BONNAFFOUX Luc  
Monsieur CARRET Bruno donne procuration à Madame DURIF Marlène  
Monsieur CHIARAMELLA Yves donne procuration à Madame CLAUZIER Elisabeth  
Monsieur LESBROS Pascal donne procuration à Monsieur SARRAZIN Joël  
Monsieur OLLIVIER Vincent donne procuration à Monsieur CESTER Francis

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

### **Objet : Décision modificative budgétaire n°4 sur le budget eau – Versement de crédits au 012**

Considérant que chaque agent est rémunéré sur un budget unique mais que l'exercice de ses fonctions intervient sur plusieurs budgets,

Dans le cadre des transferts de crédits entre budgets au sujet des charges de personnel, qui interviennent en fin d'année,

Il convient de prendre une décision modificative budgétaire comme suit :

<b>Crédits à ouvrir en dépenses</b>				
Sens	Section	Chapitre	Article	Montant
Dépenses	Fonctionnement	012	6215	10 000,00 €

<b>Crédits à réduire en dépenses</b>				
Sens	Section	Chapitre	Article	Montant
Dépenses	Fonctionnement	022	022	4 000,00 €
Dépenses	Fonctionnement	67	673	1 500,00 €
Dépenses	Fonctionnement	65	6542	4 500,00 €
Total				10 000,00 €

Cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget eau.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition énoncée ci-dessus ;
- Autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de  
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 18 décembre 2025

Et de la publication, le 18 décembre 2025

*(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).*